



## Publication de la loi de modernisation du marché du travail au Journal officiel

La loi de modernisation du marché du travail (loi n°2008-596 du 25 juin 2008) a été publiée au Journal Officiel du 26 juin 2008.

### Rappelons que :

- elle crée une procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail et un nouveau contrat à durée déterminée à objet défini à destination des cadres et ingénieurs ;
- elle modifie les conditions et le montant de l'indemnité légale de licenciement ;
- elle fixe la durée de la période d'essai du contrat à durée indéterminée et subordonne sa rupture au respect d'un délai de prévenance ;
- elle encadre le mécanisme du portage salarial ;
- elle supprime définitivement le contrat nouvelles embauches ;
- elle améliore l'indemnisation maladie prévue par la loi de mensualisation.

Les dispositions de la loi de modernisation du marché du travail entreront donc en vigueur le 27 juin 2008, sous réserve, pour certaines d'entre elles, de décrets à paraître.